



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

Accusé de négligence envers ses chevaux

André Vallée écope d'une peine de quatre mois

Sherbrooke, le 14 février 2012 - Le procès de André Vallée, un résidant de la municipalité de Cookshire-Eaton chez qui les inspecteurs de la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie ont effectué une saisie de sept chevaux au printemps 2010, n'aura pas lieu car, trois jours avant le début de son procès, l'accusé a finalement plaidé coupable.

Alors que le procès de M. Vallée devait s'amorcer hier, ce dernier a en effet reconnu, le 10 février dernier, avoir négligé ses sept chevaux belges et percherons, âgés entre 7 et 20 ans. L'homme a ainsi écopé d'une sentence de quatre mois à purger dans la collectivité. Il devra donc être chez lui 24 heures sur 24 au cours des deux premiers mois de sa sentence, alors qu'un couvre-feu lui sera imposé pour les deux autres mois. Cette sentence est de plus assortie d'une interdiction de possession d'animaux, et ce, pour une période de deux ans.

« Nous sommes heureux que M. Vallée ait reconnu ses gestes et ses torts, a indiqué la responsable des communications et porte-parole de la SPA de l'Estrie, Cathy Bergeron. La SPA a joué son rôle de protecteur des animaux en répondant rapidement à la plainte qu'elle avait reçue à l'époque, en procédant à l'évacuation immédiate de ces chevaux et en veillant à ce qu'ils reçoivent sans tarder les soins requis par leur condition. Avec les différents éléments d'information que nous avons recueillis pour monter notre dossier, la justice a par la suite suivi son cours. »

Rappelons que les chevaux secourus par la SPA de l'Estrie vivaient dans des conditions exécrables; ils se nourrissaient que de foin moisi et poussiéreux et n'avaient qu'un accès restreint à de l'eau. Les animaux, de plus, souffraient entre autres de sous-alimentation, de déshydratation, de lésions aux pattes dues à des parasites et d'infections oculaires. Du lot, un cheval a dû être euthanasié sur recommandation d'un vétérinaire, en raison des grandes souffrances qu'endurait l'animal et des graves problèmes de santé jugés intraitables. Quant aux six autres chevaux, ils ont d'abord séjourné dans une pension de la région afin de récupérer et se refaire une santé.

.../2

Avec la précieuse collaboration d'un refuge spécialisé dans l'accueil et le placement de chevaux abusés, négligés et abandonnés, ils ont par la suite été placés au sein de nouvelles familles où ils vivent depuis une retraite paisible.

Pour une réforme du Code criminel

Malgré ce prononcé de sentence, la porte-parole considère cependant les actuels outils mis à la disposition de la loi comme étant dépassés. « *Le Code criminel en matière de bien-être animal date de 1892 et seuls quelques changements mineurs y ont été apportés depuis, d'affirmer M^{me} Bergeron. Les animaux ne sont pas que de simples propriétés et la loi doit refléter ce fait. Nous estimons que le Code est rétrograde et se doit d'être révisé. Dans un monde juste, il serait souhaitable que les gardiens d'animaux déclarés coupables de négligence ou de cruauté écopent de peines plus sévères.* »

La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, qui représente les SPA/SPCA, réclame depuis plus de dix ans une révision du Code criminel. « *Les efforts de revendications de la Fédération, avec notre soutien, se poursuivront donc car il est grand temps que les organismes de protection aient un outil de travail efficace pour lutter contre la cruauté et la négligence envers les animaux.* »

Rappelons enfin que la SPA de l'Estrie a le mandat de voir à l'application des lois canadienne et provinciale ainsi que de la réglementation municipale en matière de protection et bien-être animal. Quiconque croit qu'un ou des animaux sont victimes de négligence ou de cruauté peut déposer une plainte à la SPA en composant le 819 821-4727, option 5.

Photo No. 1

Bas de vignette

Sept chevaux amaigris, déshydratés et souffrant de blessures et d'infections diverses ont été saisis par la SPA de l'Estrie en mai 2010.

Photo No. 2

Bas de vignette

Secouru par la SPA de l'Estrie, ce cheval vit désormais des jours meilleurs au sein de sa nouvelle famille d'adoption.